Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 15210

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures et Civilisations Étrangères (LLCE) Spécialité ALLEMAND

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
	Université de Franche-Comté - Besançon, Ministère chargé
Besançon, Ministère chargé de	de l'enseignement supérieur, Président de l'Université de
l'enseignement supérieur	Franche-Comté, Recteur d'Académie Chancelier des
	Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales, 136g Langues étrangères appliquées au tourisme, au commerce international, aux affaires, à la documentation; Interprétariat et traduction, 333 Enseignement, formation

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme est à l'aise dans les activités exigeant une connaissance approfondie et dynamique des langues et des cultures étrangères, sa formation lui permet de répondre à un besoin croissant de communication, de partage et de médiation entre les différents partenaires culturels et économiques nationaux et internationaux.

Il peut intervenir dans les activités pour lesquelles il a été formé par l'un des 4 parcours offerts dans le cadre du diplôme :

- parcours monodisciplinaire : le titulaire du diplôme peut participer aux activités de l'enseignement et de la formation, mais il peut également être à l'aise dans les activités liées à l'animation culturelle, à la communication, au tourisme et à la traduction.
- parcours langue vivante majeure/FLE mineur: le titulaire du diplôme, grâce à ses connaissances de la langue et de la civilisation choisies, ainsi qu'à sa compréhension des mécanismes d'appropriation des langues, notamment en français langue étrangère, peut exercer une carrière d'enseignant de français dans un établissement à l'étranger ou plus largement s'installer à l'étranger où il peut évoluer dans les secteurs ayant trait à la communication écrite et orale.
- parcours bilangue: le titulaire du diplôme a une formation bilangue en civilisation, littérature et langue étrangères: allemand, anglais, espagnol italien, russe (une langue majeure et une langue mineure). Le titulaire du diplôme est pleinement à son aise dans la langue majeure et il a une très bonne connaissance de la langue mineure, ce qui lui permet de participer aux activités liées au domaine du comparatisme des civilisations et des langues ainsi qu'à celles relevant de l'édition et des médias. Il peut également préparer les concours de recrutement à différents postes à l'étranger.
- parcours bi-disciplinaire (50%-50%) Lettres Modernes/Langue vivante : le titulaire du diplôme aura suivi un cursus constitué pour moitié de cours de langue et littérature française et pour moitié de cours d'allemand. Cette double formation ouvre la voie aux métiers de la communication culturelle (et des concours de recrutement à différents postes à l'étranger : Alliance française, attaché d'ambassade, etc.), de l'enseignement, de la traduction, du journalisme. Elle peut aussi constituer un tremplin pour une démarche de recherche dans le domaine du comparatisme.

Le/la titulaire de la Licence d'Allemand est en mesure d'exercer diverses activités. Il/elle :

- communique en allemand à l'écrit et à l'oral
- **comprend** et **analyse** des documents civilisationnels (historiques, politiques) en allemand, textes littéraires, œuvres musicales et filmiques. Identifie les faits d'interculturalité franco-allemande
 - réalise des documents d'analyse et de synthèse (mémoires) en allemand
 - élabore et met en œuvre une communication orale en allemand
 - réalise une étude documentaire sur un sujet relevant du domaine franco-allemand, assure son affichage (exposition)
 - transpose du français en allemand ou de l'allemand en français des communications orales ou des documents écrits
- **enseigne** l'allemand à un public scolaire (niveau A1 et A2) ou extra-scolaire (association, centre d'enseignement à distance); effectue auprès des adultes des remises à niveau linguistiques
- **intervient d**ans **l'animation socioculturelle** (jumelages, échanges, festivals, colloques, tourisme) en contexte franco-allemand, crée des interfaces.

Le titulaire de la Licence d'Allemand est capable de :

- maîtriser la langue allemande (niveau C2) pour une compréhension / communication écrite et orale (grammaire, lexique, phonétique) dans des situations diverses, notamment avec des partenaires germanophones en connaissant les codes culturels des pays de langue allemande
- mettre à profit une bonne culture générale dans les domaines germanophones, en situant, expliquant et interrogeant les faits dans l'histoire, la civilisation ; la politique et les développements socioculturels récents, dans les relations franco-allemandes, les lettres et les arts (cinéma, chanson). Il/elle a acquis une réflexion interculturelle franco-allemande
- **rédiger** et mettre en forme **des documents** et supports de communication (écrits, visuels, audio-visuels) en allemand appuyés sur une argumentation (commentaire, synthèse de documents, portraits, comptes rendus, , discours, revues de presse, guides touristiques,

présentation power point, catalogue, plaquette)

- construire des interventions orales dans le domaine franco-allemand, mener un échange, reformuler, synthétiser
- assurer l'accueil et le conseil de visiteurs germanophones
- produire un discours personnel né de la rencontre d'une œuvre et développer un esprit créatif et critique
- **traduire** à l'écrit dans les deux langues (textes littéraires, journalistiques, spécialisés) : faire un travail de médiation avec des partenaires germanophones (il s'est initié à l'interprétariat)
- **expliquer et décrire les faits de langue** d'un point de vue synchronique et diachronique, sous l'angle inter linguistique et dialectologique
 - constituer une documentation spécifique, une bibliographie
 - proposer, en situation d'enseignement, des activités adaptées au niveau des élèves et d'évaluer leur production
 - maîtriser la langue française
- **poursuivre des études** à l'étranger et travailler dans un pays germanophone ou dans un contexte où l'allemand est la langue de travail. Il s'est initié à une démarche de recherche
 - utiliser les Technologies de l'Information et la Communication (TIC) : certification informatique et Internet (C2i)
 - exploiter ses compétences dans une deuxième langue vivante

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le détenteur de ce diplôme sera capable d'exercer une activité professionnelle dans de nombreux secteurs privés ou publics :

- Enseignement de l'allemand : écoles primaires (enseignement précoce), secondaires, cours particuliers, formation à distance
- Médiation linguistique et interculturelle au sein du « franco-allemand » (OFAJ) et des institutions européennes, plus généralement dans le secteur des relations internationales (collectivités territoriales et entreprises)
 - Rédacteur-traducteur
 - Métiers de la documentation et de l'archivistique et des musées
 - Métiers de la communication, du journalisme et des médias
 - Métiers du tourisme
 - Animation socioculturelle, direction de centres socioculturels
 - Métiers de l'administration, des relations publiques et des ressources humaines

Il/elle pourra s'inscrire dans un Master à l'Université de Franche-Comté (Langues et Etudes Culturelles, Métiers de l'Education et de la Formation, Traduction et interprétation pour les relations euro-méditerranéennes, Français Langue Etrangère, Traitement Automatique des Langues, « Livres Anciens », Langues Etrangères Appliquées) ou dans d'autres universités proposant ce type de formation. La licence LLCE donnera également accès aux Masters internationaux et à des Masters dans les domaines de l'administration des affaires et des ressources humaines.

Il/elle pourra aussi s'inscrire et préparer des concours administratifs ou des concours de recrutement d'enseignants (professorat des écoles); poursuivre des études dans une école spécialisée où son diplôme de langue sera un avantage certain (Ecole de commerce; école de journalisme; école d'interprétariat) ; poursuivre ses études pour les diplômes et concours dans l'Enseignement supérieur et la Recherche (Master, Agrégation, Doctorat).

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>E1108</u>: Traduction, interprétariat

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence LLCE est conforme au système Européen. Elle est accessible avec le baccalauréat ou équivalent. Il s'agit d'une formation universitaire validée par 180 crédits ECTS. Elle se déroule sur 6 semestres de 30 ECTS chacun (6 crédits/ UE), soit environ 650 heures de travail (encadré et personnel) par semestre. Elle favorise la mobilité des étudiants en leur permettant de valider un ou deux semestres dans une université d'un pays germanophone et leur professionnalisation par le biais de stages (non obligatoires).

L'octroi de la licence peut s'effectuer après une formation en six semestres, évaluée en 180 crédits ECTS. Les enseignements théoriques et professionnels sont décomposés en Unités d'Enseignements ou de professionnalisation (UE) capitalisables, soumises à évaluation (contrôle continu, examen terminal, validation de stage

Environ 83% des unités d'enseignement (UE) en licence mono-disciplinaire sont consacrées à l'étude de la langue, de la littérature, de la civilisation et de la culture des pays de langue allemande; les autres enseignements contribuent à une formation pluridisciplinaire (deuxième, voire troisième langue étrangère, unités de culture générale) et au développement de compétences transversales (français, informatique, préparation à la vie professionnelle).

1ère Année, Semestre 1

UE1, « Initiation à la civilisation allemande », 6 ECTS

UE2, « Pratique de la langue et grammaire », 6 ECTS

UE3, « Traduction, linguistique et compréhension écrite », 6 ECTS

UE4, « Communication et méthode », 6 ECTS

UE5, Unité transversale (LV2 et cours de culture générale choisis par l'étudiant), 6 ECTS

1ère Année, semestre 2

UE1, « Initiation à la littérature allemande », 6 ECTS

UE2, « Communication écrite et orale », 6 ECTS

UE3, « Grammaire et traduction », 6 ECTS

UE4, « Atelier du dire », 6 ECTS

UE5, Unité transversale (LV2 et cours de culture générale choisis par l'étudiant), 6 ECTS

2ème Année, semestre 1

UE1, « Approche des études interculturelles », 6 ECTS

UE2, « Civilisation et histoire des pays de langue allemande », 6 ECTS

UE3, « Littératures allemandes », 6 ECTS

UE4, « Langue et traduction », 6 ECTS

UE5, Unité transversale (LV2 et cours de culture générale choisis par l'étudiant), 6 ECTS

2ème Année, semestre 2

UE1, « Civilisation et histoire des pays de langue allemande », 6 ECTS

UE2, « Littératures allemandes », 6 ECTS

UE3, « Langue et traduction », 6 ECTS

UE4, « Aspects de la culture allemande », 6 ECTS

UE5, Unité transversale (LV2 et cours de culture générale choisis par l'étudiant), 6 ECTS

3ème Année, semestre 1

UE1, « Allemagne contemporaine », 6 ECTS

UE2, « Littératures allemandes », 6 ECTS

UE3, « Grammaire, linguistique et traduction », 6 ECTS

UE4, « Aspects interculturels des relations franco-allemandes », 6 ECTS

UE5, Unité transversale (LV2 et cours de culture générale choisis par l'étudiant), 6 ECTS

3ème Année, semestre 2

UE1, « Histoire des idées et civilisation », 6 ECTS

UE2, « Littératures allemandes », 6 ECTS

UE5, « Grammaire et traduction », 6 ECTS

UE3, « Cinéma allemand et civilisation », 6 ECTS

UE4, « Aspects de la culture allemande », 6 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Membres de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	Х		IDEM
En contrat de professionnalisation		Χ	
Par candidature individuelle	Х		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	Х		Enseignants-chercheurs, enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Χ

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 1 aout 2011 publié au JO du 11 aout 2011

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

Arrêté du 27 juillet 2012 Numéro d'habilitation : 20081429

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/ufc/l-universite-en-chiffres/l-universite-en-chiffres---ofve-4-tableaux-de-bord-82.html

Autres sources d'information :

- Site Internet de l'UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société: http://slhs.univ-fcomte.fr
- Site Internet du département allemand : http://section-allemand.univ-fcomte.fr

Université de Franche-Comté

Lieu(x) de certification :

Université de Franche-Comté UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société 30-32 rue Mégevand 25030 Besançon cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Franche-Comté UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société, 25000 Besançon

Historique de la certification :